

Déclaration des représentants des personnels Solidaires Finances Publiques au CTL du 15 mars 2018

Monsieur le Président,

La politique de destruction des conquêtes sociales, voulue par le gouvernement, ne s'arrête pas au secteur privé. Elle attaque également de front la sphère publique.

Ainsi, le gouvernement vient de lancer une offensive des plus agressives contre les fonctionnaires :

- Suppression de 120 000 emplois d'ici 2022 (70 000 dans la Territoriale et 50 000 dans la Fonction Publique d'État).
- Recours massifs aux contractuels.
- Plan de départs volontaires.
- Remise en cause du statut.
- Rémunération au mérite.

Cette attaque sans précédent précède de quelques jours les annonces en matière de missions et d'évolutions structurelles du comité CAP22.

CAP 22, c'est la fin des services publics à la Française, sources de cohésion sociale, d'égalité entre les citoyens, et de neutralité.

La DGFIP est clairement sur la sellette, et il y a bel et bien un changement de paradigme : fini les promesses de conservation de nos missions.

Solidaires Finances Publiques mettra toutes ses forces dans la bataille pour combattre ces attaques, aboutissant au démantèlement des services publics, et ses conséquences pour les citoyens et les agents.

Défendre nos missions, c'est défendre l'emploi, c'est aussi défendre une certaine vision du Service Public.

Mais vous allez sans doute nous dire que nous exagérons.

Que penser, dès lors, de l'appel d'offre lancé par la DGFIP, concernant l'assistance téléphonique des usagers sur le Prélèvement à la Source ?

Outre que c'est une insulte au professionnalisme, à la technicité, et à la conscience professionnelle des personnels de la DGFIP, c'est la preuve irréfutable de ce que Solidaires Finances Publiques dénonce depuis des années : nos missions sont en danger, et, avec elles, notre avenir professionnel et personnel.

La rigueur budgétaire confirmée ne s'arrête pas aux emplois, elle touche par ailleurs notre rémunération et nos règles de gestion.

Comme si mettre à mal notre Administration ne suffisait pas, il faut encore attaquer les agents au portefeuille, et poursuivre les pertes sèches en termes de pouvoir d'achat :

- Nouveau gel du point d'indice (après la « large augmentation » de 1,2 % censée compenser 7 ans de glaciation).
- Réinstauration de la journée de carence.
- Application reportée du non-protocole PPCR.
- Introduction du RIFSEEP (malgré l'annonce de sa mise en oeuvre reportée).
- Augmentation de la CSG (avec un système de compensation que les fonctionnaires vont autofinancer).
- Nouvelle augmentation de la cotisation retraite.

- Forte augmentation des mutuelles, alors même que l'État, mauvais employeur, ne participe pas, comme cela est obligatoire pour les entreprises du privé, au financement du coût de la mutuelle à hauteur de 50 %.

L'article 115 de la Loi de finances pour 2018 rétablit le jour de carence dans la Fonction Publique.

Solidaires Finances Publiques rappelle son opposition à cette nouvelle attaque du pouvoir d'achat des agents qui, par définition, ne choisissent pas de tomber malades...

En corollaire, nous dénonçons la nauséabonde intention qui accompagne ce rétablissement du jour de carence, visant à stigmatiser les agents en arrêt maladie, et conduisant à penser que réintroduire le jour de carence diminuerait le nombre d'arrêts maladie. Cela n'a jamais été prouvé.

A tout cela, ajoutons le volet des suppressions d'emplois : 1 600 emplois seront supprimés pour l'année 2018 à la DGFIP, après les 37 000 emplois perdus depuis 2002.

Ainsi, pour l'année 2018, la DGFIP absorbera la quasi-totalité des suppressions d'emplois de fonctionnaires, alors que notre Administration représente moins de 6 % des effectifs de la Fonction Publique d'État.

Les effectifs ont littéralement fondu, engendrant une dégradation des conditions d'exercice des missions, des restructurations et fermetures de services incessantes, une perte de sens au travail, l'apparition et la multiplication de Risques Psycho- Sociaux...

Mais le plus inquiétant reste à venir, puisque, sur le site Ulysse, le Directeur Général avertit que l'année 2018 ne sera qu'une année de transition, et que les "efforts" en la matière se renforceront dans les années suivantes.

A ce sujet, Solidaires Finances Publiques estime que la DGFIP pourrait perdre 5 000 emplois par an, entre 2019 et 2022, soit un minimum de 20 000 emplois supprimés en 4 ans.

Les élu-e-s de Solidaires Finances Publiques dénoncent ces suppressions, et l'impact de celles-ci sur le fonctionnement des services et sur les agents qui y travaillent.

Enfin, provocation ultime, le Directeur Général lance une attaque sans précédent contre les droits et garanties des personnels en matière d'affectation. Il veut tout simplement faire disparaître les règles de gestion qui protègent les personnels de l'arbitraire :

- Suppression de l'affectation nationale à la RAN mission/structure pour une affectation uniquement au département pour tous les agents A, B et C.
- Suppression du mouvement complémentaire pour les C.
- Blocage sur le poste de 1ère affectation (après recrutement ou promotion pour tous les agents A, B et C).
- Délai de séjour entre deux mutations qui passe d'un à deux ans.

Nous vous épargnerons l'expression de nos objections, toujours aussi fermes, sur les droits des représentants des personnels, que vous bafouez en rognant sur leur participation aux instances, sur leur temps de préparation et de compte rendu, et sur les frais qu'ils engagent dans l'exercice de leur mission de représentants des personnels.

Monsieur le Président, c'est à vous de faire en sorte que l'humain reste au coeur des préoccupations de la DISI Paris-Normandie. Solidaires Finances Publiques saura y veiller.

C'est pour l'ensemble de ces raisons que les organisations syndicales appellent tous les agents, tout grade confondu, à la grève le 22 mars.

Au plan local, et dans le cadre de ce CTL, nous souhaiterions des précisions sur la méthodologie utilisée dans le cadre des fusions des établissements de Versailles et de Rouen. La gestion des horaires variables et de sa déclinaison dans le règlement intérieur ne semble pas être identique.

Par ailleurs, le point sur le TBVS n'est présenté que pour information alors que dans d'autres directions il est soumis pour avis.

Enfin, Solidaires Finances Publiques vous demande de bien vouloir faire un point, lors de ce CTL, sur les nouveautés relatives à l'entretien professionnel.